



## **REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « TAILLE DES ARBRES EN TÊTES DE CHATS » (N° 1210) (PLR)**

**Séance du 29 septembre 2022**

**Point n° 8**

### **Question :**

Ne serait-il pas judicieux d'adapter ce dernier, même si pour certains vieux arbres de santé difficilement évaluable on pourrait admettre conserver cette taille, il est impératif de corriger au plus vite la taille des jeunes sujets afin de leur promettre un avenir meilleur et de former le personnel de la voirie en conséquence afin de pouvoir conserver un grand nombre d'arbres sur le territoire de la commune sans être obligé de les remplacer, ce qui serait bénéfique tant pour la population qui pourrait bénéficier de l'ombre plus rapidement qu'en plantant de nouveaux sujets, que pour les finances communales qui n'auraient pas à être sollicitées pour l'achat de nouveaux arbres ?

### **Réponse :**

La taille architecturée, également appelée taille en « tête de chat » est un héritage du XIX<sup>ème</sup> siècle, illustrant la volonté de l'homme de maîtriser la nature. La « taille en tête de chat » correspond à une taille d'entretien annuelle qui vise à conserver un volume réduit et/ou une forme particulière des arbres. A l'heure de l'urgence climatique, ces réflexes du passé commencent à être abandonnés dans les grandes agglomérations.

La ville de Genève citée en exemple dans la question a entamé en 2022 une campagne de modification de la taille des arbres pour tendre vers une taille « semi libre ». Une étude de santé a permis d'établir que sur les 1370 arbres concernés, quelque 600 arbres, soit 44% de l'ensemble, présentent un état sanitaire suffisamment bon pour être candidats à la conversion. **La phase de conversion nécessitera un accompagnement étroit de chacun des arbres**, notamment pour leur réapprendre à porter leur branchage. **Impliquant des investissements conséquents en termes de ressources humaines et de formation des équipes de taille, celles-ci devront développer de nouvelles techniques d'intervention et de grimpe. La durée de la phase de conversion est d'environ 7 ans. Il faut relever que la ville de Genève possède un service dédié uniquement aux arbres.**

Concernant la situation à Porrentruy, les ressources à disposition ne permettent pas à l'heure actuelle de mener la même opération. A court terme, les employés de la voirie vont suivre une formation sur la taille des arbres, la Municipalité ayant planté de nombreux nouveaux spécimens ces dernières années et continuera de le faire dans les années à venir, en premier lieu avec le réaménagement de la rue Pierre-Péquignat. A moyen terme, et en se référant aux résultats qui seront obtenus à Genève, la modification de la façon de tailler les spécimens anciens pourra être envisagée.

12 septembre 2022

Le Conseil municipal

